

Compromis

21 janvier 2015 à 20:16

•

L'auteur [Laurent JOFFRIN](#) EDITORIAL

Faut-il remettre en cause les principes de la laïcité à la française ? Certainement pas.

Il faut le rappeler inlassablement : la laïcité est à l'opposé des dogmes ; elle est fondée sur la raison et le libre examen, c'est-à-dire sur le pluralisme. Elle postule la neutralité de l'Etat républicain en matière religieuse et garantit une protection de la liberté des cultes, qui peuvent chacun vaquer à leurs rites sans que l'Etat se mêle de les régenter. Cette règle a un corollaire : on ne saurait utiliser la laïcité comme une arme antimusulmane, à l'instar des actions imbéciles menées par des groupes extrêmes comme «Riposte laïque». L'islam a droit de cité et doit bénéficier, par principe, du même statut que les autres religions. Ainsi, la loi laïque proscrivant le port de la burqa sur la voie publique doit être appliquée, de même que la règle interdisant le voile islamique dans les salles de classe. En revanche, l'interdiction du même foulard aux mères accompagnant les enfants en sortie scolaire - c'est-à-dire hors de l'école - serait à la fois inutile et vexatoire. D'une manière générale, la vraie laïcité suppose une application intelligente des textes et un sens aigu du compromis. Elle implique le souci de heurter aussi peu que possible les consciences. Ceux qui en doutent reliront avec profit la «Lettre aux instituteurs» écrite par Jules Ferry le 27 novembre 1883 par un personnage qu'on peut difficilement soupçonner de laxisme communautaire. C'est un modèle de nuance, de précision et d'intelligence, comme l'étaient les interventions de Jaurès dans les débats sur la loi de 1905. Puissent nos gouvernants s'inspirer de cette laïcité authentique.

Par Laurent Joffrin